



VOLUME 4.3 – ANNEXE 2 CONCERTATION

Parc éolien de Camblain-Châtelain

-

SEPE « LE MONT DUQUENNE »

Commune de Camblain-Châtelain
Département du Pas-de-Calais (62)

SEPTEMBRE 2017 – VERSION N°1

OSTWIND

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

CONCERTATION

Le projet éolien de la commune de CAMBLAIN-CHATELAIN a été initié en 2013, en partenariat avec la Commune de Camblain-Châtelain.

Un échange régulier avec l'équipe municipale en place a été mis en œuvre afin de développer un projet dimensionné par rapport aux attentes du territoire.

De plus, un comité suivi éolien composé du maire, de certains adjoints et conseillers municipaux a été réuni à plusieurs reprises pour présenter l'avancée du projet.

COMMISSION COMITE SUIVI EOLIEN

- DUBAS-LAURENT Patrick
- VINCENT Christophe
- MASLONKOWICZ Frédéric
- SZCZEPANIAK Dany
- QUENTIN Marie-Paule
- SALOME Loic
- TABARY Jean- Yves
- HUICQ Christian

Source : <http://camblain-chatelain.fr>

Une charte morale d'engagement a été signée le 14 juin 2016 entre la commune de Camblain-Châtelain et la société Ostwind.

Trois permanences publiques ont été réalisées pour informer la population tout au long du projet (Lancement du projet, début des études, présentation du projet).

Afin d'informer le grand public de la tenue des permanences en mairie de Camblain-Châtelain actions ont été menées préalablement (l'ensemble des pièces sont présentées en annexes) :

- La presse a été invitée quelques jours avant chaque permanence
- Distribution de tracts : 1000 flyers (730 boîtes aux lettres + 270 distribués dans les mairies)
- Affichage dans les communes avoisinantes le projet

1ère permanence publique : 6 Novembre 2014

Cette première permanence pour informer le grand public du lancement d'un projet sur la commune de Camblain-Châtelain a réuni une dizaine de personnes. Lors de cette réunion d'information la zone d'implantation a été présentée.



2nd permanence publique : 20 février 2015

La seconde permanence publique a permis de présenter le déroulé d'un projet éolien, l'objectif des études réalisées, la zone d'implantation et le nombre d'éoliennes envisagées. Une vingtaine de personnes ont participé à l'échange.



3ème permanence publique : 28 juin 2017

La troisième permanence publique a présenté l'implantation précise des 4 éoliennes de type Vestas V112 à la population. Une vingtaine d'habitants des environs (Camblain-Châtelain, Ourton) se sont déplacés pour découvrir le projet.



Les principales actions d'informations, de communications menées par la commune et la société OSTWIND est présenté dans le tableau ci-dessous.

2012	15 Novembre	Camblain-Chatelain	Premiers échanges avec le Conseil municipal de Camblain-Châtelain
2013	15 avril	Camblain-Châtelain	Délibération favorable du conseil municipal de Camblain-Châtelain pour la réalisation d'une étude d'implantation
	29 novembre	Camblain-Châtelain	Délibération favorable du conseil municipal de Camblain-Châtelain pour le lancement du projet
2014	6 novembre	Camblain-Châtelain	Permanence publique
	6 novembre	Presse-La Voix du Nord	Projet éolien à Camblain-Châtelain - l'étude a commencé
	13 novembre	Presse- L'avenir de l'Artois	Un projet dans le vent à Camblain
2015	26 janvier	Presse – La Voix du Nord	A Camblain, un nouveau par cet peut-être des éoliennes
	20 février	Camblain-Châtelain	Permanence publique
	26 février	Presse – L'avenir de l'Artois	Eoliennes, un accueil favorable mais des gens vigilants
	15 avril	Camblain-Châtelain	Délibération favorable du conseil municipal de Camblain-Châtelain pour l'installation du mât de mesure
	6 août	Presse- L'avenir de l'Artois	Un mât de mesure de 80 mètres
2016	13 janvier	Presse – La Voix du Nord	Contournement de Divion et Ourton : le département étudie trois tracés
	30 mars	Camblain-Châtelain	Délibération favorable du conseil municipal de Camblain-Châtelain pour la signature de charte morale
	12 mai	Presse – L'avenir de l'Artois	Projet éolien à la Ferté : le mât de mesure est à terre
	14 juin	Camblain-Châtelain	Signature de la charte morale
	30 juin	Presse – L'abeille de la ternoise	Un projet éolien en bonne voie
	7 juillet	Presse – L'avenir de l'Artois	L'éolien a le vent en poupe
	8 septembre	Presse –L'avenir de l'Artois	Eolienne à la Ferté : On fait le point sur le projet
	Décembre 2016	Journal communal – Camblain-Châtelain	Article sur la signature de la charte morale
2017	25 janvier	Presse – La Voix du Nord	Le projet éolien poursuit son cours, dépôt de permis à l'automne
	2 mars	Camblain-Châtelain	Délibération favorable du conseil municipal de Camblain-Châtelain pour l'utilisation des voies communales et chemins ruraux
	28 juin	Camblain-Châtelain	Permanence publique
	6 juillet	Presse – La Voix du Nord	Six projets éoliens en passe d'être déposés en préfecture
	27 juillet	Presse-L'abeille de la ternoise	Quatre éoliennes devraient tourner à l'horizon 2019.

ANNEXES

LA COMMUNICATION POUR LES PERMANENCES PUBLIQUES

Flyers

 <p>Camblain-Châtelain La Ferté Information sur le projet éolien</p> <p>Depuis 2 ans, un projet éolien, porté par la société OSTWIND, est à l'étude sur le territoire de la commune de Camblain-Châtelain La Ferté.</p> <p>Dans le souci d'informer au mieux les riverains, une permanence est organisée le jeudi 6 novembre.</p> <p>Des représentants de la société OSTWIND seront présents dans la petite salle de la Mairie de 11h00 à 13h00 et de 16h00 à 18h00. N'hésitez pas à venir les rencontrer pour leur poser vos questions.</p> <p>L'équipe Municipale</p> <p>OSTWIND Construisons ensemble l'éolien de demain</p> <p>I.P.N.S.</p>	 <p>Camblain-Châtelain La Ferté Information sur le projet éolien</p> <p>Depuis 2 ans, un projet éolien, porté par la société OSTWIND, est à l'étude sur le territoire de la commune de Camblain-Châtelain La Ferté.</p> <p>Dans le souci d'informer au mieux les riverains, une permanence est organisée le vendredi 20 février.</p> <p>Des représentants de la société OSTWIND seront présents dans la petite salle de la Mairie de 11h00 à 13h00 et de 16h00 à 20h00. N'hésitez pas à venir les rencontrer pour leur poser vos questions.</p> <p>L'équipe Municipale</p> <p>OSTWIND Construisons ensemble l'éolien de demain</p> <p>I.P.N.S.</p>	 <p>Projet éolien de Camblain-Châtelain la Ferté</p> <p>PERMANENCE</p> <p>Mercredi 28 juin de 16h à 19h en Mairie</p> <p>La Commune de Camblain-Châtelain La Ferté mène une réflexion sur le développement éolien.</p> <p>Afin de présenter le projet en cours sur la commune et d'échanger sur l'énergie éolienne, une permanence d'information est organisée.</p> <p>OSTWIND</p> <p>I.P.N.S. - Ne pas jeter sur la voie publique</p>
6 novembre 2014	20 février 2015	28 juin 2017

Extrait du communiqué municipal de Marest (26 juin)

« INFORMATION DIVERSE

VII Projet éolien de Camblain-Châtelain :

Afin de présenter le projet éolien sur la commune de Camblain-Châtelain, la société OSTWIND organise une permanence le mercredi 28 juin de 16h à 19h en Mairie de Camblain-Châtelain. »

Site internet et facebook de la Commune

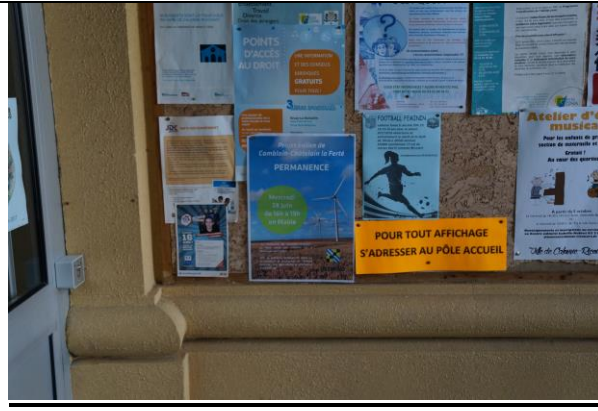


The screenshot shows the website of the Camblain-Châtelain commune. The main header features the commune's name 'CAMBLAIN-CHÂTELAIN' and the postal code '62470'. A navigation menu includes 'Accueil', 'Le Bourg', 'Vie Municipale', 'Vie Pratique', 'Urbanisme', 'Enfance / Jeunes', 'Blog', 'Agenda', 'Associations', 'Proch'Emploi', and 'Contactez-nous'. The main content area is titled 'PROJET ÉOLIEN DE CAMBLAIN-CHÂTELAIN LA FERTÉ - PERMANENCE LE MERCREDI 28 JUIN' and includes a date of '22 juin 2017', the role of 'Secrétaire Mairie', and an 'Information' icon. A comment section is visible with the text 'Laisser un commentaire'. Below this is a large image of a wind turbine and a smaller version of the 'PERMANENCE' flyer. Social media sharing buttons for Facebook, Twitter, and Google+ are present. On the right side, there is a 'SUIVEZ-NOUS' section for Facebook, showing 'Camblain-Châ...' with 195 mentions and a 'J'aime cette Page' button. Below that is an 'ARTICLES RÉCENTS' section with a list of articles including 'Maladie de Lyme', 'Report des horaires de collecte', 'Projet éolien de Camblain-Châtelain la Ferté - Permanence le mercredi 28 juin', 'Feu d'artifice', and 'Plan canicule'. At the bottom right, there is a 'DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER' section with links to 'Règlement Intérieur accueil Périscolaire' and 'Règlement restauration collective'. The footer contains 'Laisser un commentaire' and a note: 'Votre adresse de messagerie ne sera pas publiée. Les champs obligatoires sont indiqués avec *'.

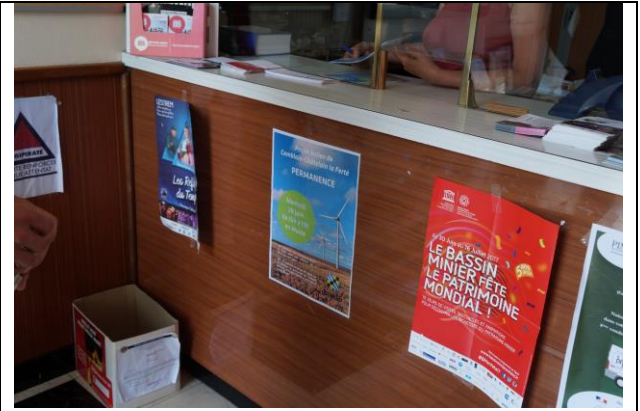
Affichage et distribution de flyers sur dans les communes



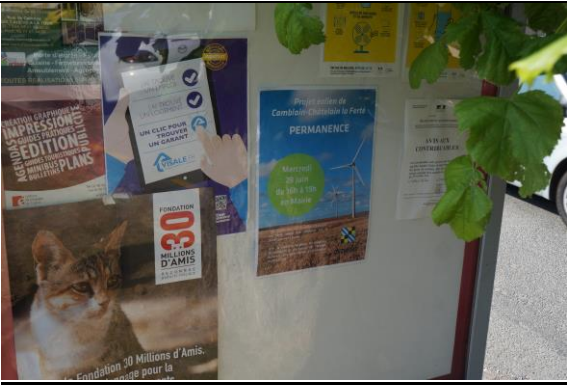
Bours



Calonne-Ricouart



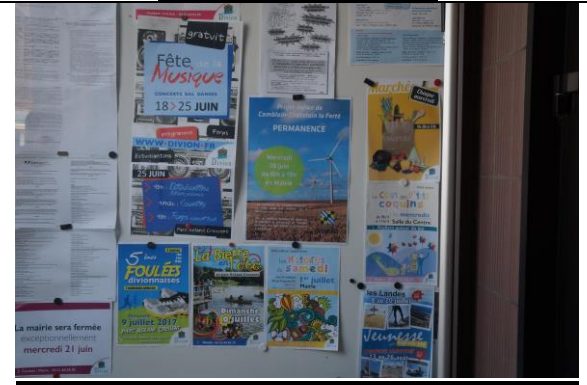
Camblain-Châtelain



Cauchy-à-la-Tour



Diéval



Divion



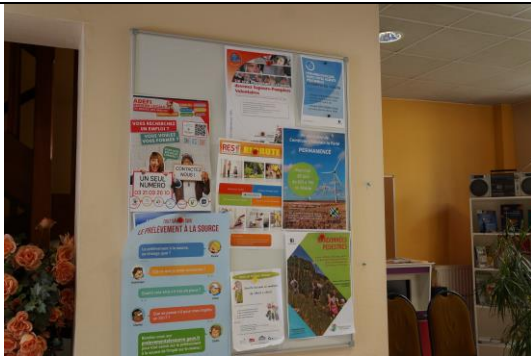
Floringhem



Marest



Ourton



Pernes



Flyers distribuées dans 730 boîtes aux lettres et 270 déposés dans les mairies

Région > Bruay-la-Buissière et ses environs > Camblain chatelain

Projet d'éoliennes à Camblain-Châtelain : l'étude a commencé

PUBLIÉ LE 06/11/2014

RENO VATAIN

[PARTAGER](#) [TWITTER](#) [GOOGLE+](#) [Régir](#) Le **journal** du jour à partir de **0,79 €**

Suite au feu vert préfectoral pour l'implantation d'éoliennes, une étude vient d'être lancée à Camblain-Châtelain. Si les résultats sont positifs, elles pourraient être installées d'ici cinq ans.



| - A + |

Peu de monde, hier matin, à la mairie, pour écouter les explications de Thomas Caillierez, chef de projets chez Ostwind, entreprise spécialisée dans l'éolien. Une faible fréquentation logique : le projet n'en est qu'à ses débuts. Entérinée par la municipalité précédente et avalisée par la préfecture, l'arrivée éventuelle d'éoliennes dans la commune devra suivre un long processus d'études. Et passe par des rendez-vous réguliers avec les habitants afin de les informer.

Hier, il a donc été question, entre autres, de deux sites d'implantation. Soit la parcelle de terrain située entre la D70 et la D86. Soit une autre, à proximité du bois de la Lihue. Que les Camblinois se rassurent : une éolienne ne peut pas être implantée à moins de 500 m d'une habitation. Et dans le cas présent, selon Thomas Caillierez, ce sera plutôt entre 800 m et un kilomètre. Estimation toujours : le chef de projets pense qu'en fonction des secteurs arrêtés, pas plus de cinq éoliennes ne pourront arriver dans la commune.

retombées fiscales

Quant aux retombées fiscales, si elles sont réelles, elles sont à nuancer : les communes ne touchent qu'un pourcentage des taxes perçues (cotisation foncière des entreprises et imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux) par le Département et l'intercommunalité. Pourcentage à négocier. À titre d'exemple, en 2011, à Hermin, les quatre éoliennes avaient rapporté 27 000 € à la commune, reversés par Artois Comm. Une perspective encore lointaine : si le projet aboutit, ça ne sera pas avant cinq ans.



BRUAY SIS
Fugues, disparitions inquiétantes, enlèvements familiaux... Leur nombre est en augmentation

PAGE 4

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

BOUDDHA WOK

À BRUAY-LA-BUISSIÈRE
(À CÔTÉ DE CONFORAMA)

RETROUVEZ-NOUS EN DERNIÈRE PAGE POUR BÉNÉFICIER D'UNE REMISE !

L'Avenir

de l'Artois

Édition Bruaysis Auchellois

Jeudi 13 novembre 2014 - 1,50 € - N° 46

Tel. 03 21 01 66 00 - www.avenirdelartois.fr

BRUAY



Cité des électriciens : début du chantier

PAGE 35

Un projet dans le vent à Camblain

Ostwind prévoit d'implanter cinq éoliennes dans le village

SÉCURITÉ

Les seniors de Bruay-La-Buissière invités à revoir leur code de la route

PAGE 33

DIVION

L'aéromodélisme passionne petits et grands pour un prix réduit

PAGE 37

CALONNE-RICOUART

Carlier plastiques, une entreprise familiale qui investit et embauche

PAGE 43



À l'origine du plus grand parc éolien de France, à Fruges, la société Ostwind veut implanter des machines dans le village de Camblain. Jeudi 6 novembre, le projet était présenté à des habitants curieux, mais pas hostiles

PAGE 42



Du 15 au 30 Novembre 2014

DES CENTAINES DE BONS D'ACHAT À GAGNER CHEZ VOS COMMERÇANTS

ET À DÉPENSER À LA BOURSE les 29 et 30 novembre de 10h à 18h

AUX JOUETS à la salle Couderc

CAMBLAIN-CHÂTELAIN

Ostwind prévoit d'implanter cinq éoliennes à l'horizon 2020

Jeudi 6 novembre, la société Ostwind tenait une permanence à la mairie pour présenter son projet et répondre aux questions des habitants. « L'accueil a été plutôt bon »

Une trentaine de curieux avaient fait le déplacement jeudi 6 novembre, où une permanence était tenue par la société Ostwind, de 11h à 13h et de 16h à 18h, dans la salle annexe de la mairie. Certains avec des questions bien précises, d'autres simplement pour connaître les grands axes.

Sur une carte accrochée au mur, deux zones jaunes fluo se détachent : dans les champs, le long du CD 70, sur l'axe La Ferté - Ourton, à un peu plus d'un kilomètre du centre-bourg de Camblain-Châtelain. Le bois de la Lihue, qui abrite des chauve-souris, n'est pas concerné.

Un an d'études

« Nous n'en sommes qu'au tout début du projet. L'implantation, le nombre de machines, tout cela, ce sont les études qui permettent de le définir », explique Thomas Cailliez, responsable développement projets au sein de la société Ostwind. Sur la zone qui a été déterminée, dans le cadre du schéma régional climat air énergie (SRCAE), « techniquement, on ne pourrait pas en mettre 50 ». Cinq machines pourraient donc y être installées.

Les études qui viennent d'être lancées portent sur l'impact acoustique,



Thomas Cailliez, chef de projet au sein de la société Ostwind, a répondu aux nombreuses questions des habitants et des élus.

paysager, environnemental. « À l'issue de ces études, qui devraient durer un an, on aura une idée plus précise. On pourra demander le permis de construire et l'autorisation d'exploiter. Le chantier haute qualité environnementale durera 10 à 12 mois, détaille Thomas Cailliez. L'objectif est que les premières machines entrent en fonction dans cinq ans. Mais avant ça, il faut confronter le projet à l'avis de la population.

« Elle est la même pour tout le monde », rassure le chef de projet, Françoise Paques, qui suit de très près ce projet et va aussi se rapprocher d'une association d'écologistes pour savoir ce qu'ils en pensent. Régine Legrand, Camblioise elle aussi, voulait connaître le projet. « Moi, je me réjouis plutôt de cette décision. Il faut bien aller dans le sens du progrès. Je trouve ça joli. Bien sûr, il n'en faudrait pas une vingtaine. Camblain est une jolie commune, je n'ai pas envie qu'elle soit défigurée. Je compte

« Pas obligés d'attendre le dépôt de permis pour vous manifester. »

sur nos élus pour y veiller. Suite à la permanence, le représentant d'Ostwind n'avait pas d'inquiétude. « Nous avons eu plutôt un bon accueil. Ça nous conforte dans notre projet. » Thomas Cailliez conseillait aussi : « Si jamais le projet ne vous convient pas, vous n'êtes pas obligés d'attendre le dépôt de permis pour vous manifester. Ouvrir le débat en amont, c'est notre philosophie. Discuter avant permet de déminer des problèmes. »

MYLÈNE FÉVELLE

QUI EST OSTWIND ?



FRUGES EST LE PLUS GRAND PARC DE FRANCE

Créée en Allemagne en 1992, la société familiale Ostwind existe en France depuis 1999. Elle possède aujourd'hui sept bureaux et y emploie une trentaine de personnes. Elle développe et construit des parcs éoliens en France, en Allemagne et en République tchèque. La société comptabilise 116 éoliennes installées dans l'hexagone, représentant une capacité d'approvisionnement de 250 000 personnes, soit l'équivalent de la ville de Bordeaux. Ostwind a notamment développé et construit le plus grand parc éolien de France à Fruges (70 machines). 18 sont en fonctionnement à Tinques. Deux permis de construire viennent d'être accordés à Fauquembergues. www.ostwind.fr

« Nous sommes à la fois vigilants et observateurs »

Entre deux rendez-vous, le maire Léo Pédini est allé à la rencontre des habitants. Il tenait aussi à avoir un retour de la permanence tenue par la société Ostwind.

Quelle est l'origine de ce projet éolien ?

Ce projet est en route depuis deux ans. La commune a été approchée par la société Ostwind et nous a demandé de délibérer pour autoriser les premières études pour la faisabilité de ce projet. La majorité du moment a donné son accord.

Vous avez donc repris le projet en cours, quelle est votre position ?

Nous sommes à la fois vigilants et observateurs car ce sont des projets qui peuvent diviser. Nous sommes aussi des gens responsables. Nous voulons à la fois préserver notre patrimoine naturel et



Léo Pédini, maire de Camblain-Châtelain

notre cadre de vie, mais aussi participer au développement économique du village.

Justement, avez-vous une idée

des retombées économiques ?

Tout dépendra du nombre de machines et de leur puissance en termes de megawatt.

Quelle serait la part pour la commune ?

Les retombées fiscales seraient de 60% pour l'agglomération et de 40% pour la commune.

Aujourd'hui, c'était une première rencontre avec la population, y en aura-t-il d'autres ?

Si les remontées que nous avons nous laissent penser que c'est nécessaire d'organiser une nouvelle réunion, nous solliciterons la société pour lui demander de revenir. Car, il me paraît très important, sur ce type de projet, de faire de la pédagogie. Pour que cela se fasse sans heurt, sans brusquer les gens et dans une totale transparence.

PROPOS RECUEILLIS PAR M.A.

Qu'en pensez-vous ?



PIERRE-ALAIN BÉTREMIEUX, DE CAMBLAIN

« Je suis favorable aux énergies renouvelables, mais il y a une problématique financière derrière : certes, on produit de l'énergie verte et EDF la rachète, mais elle en fait payer une partie à ses abonnés. Je ne pensais pas que le projet était si avancé puisque les études d'impact sont déjà en cours. Je vais suivre de très près. »



ÉLIANE CHRÉTIEN, DE CAMBLAIN

« Ce projet ne me gênerait pas du tout. Des représentants de la société sont déjà venus me voir chez moi. Si une machine vient à être implantée sur mon terrain, ce sera bien, sinon, tant pis ! Le bruit ? À mon âge ! Cela ne me dérange pas. Je vais continuer à m'informer de l'avancée du projet qui ne verra pas le jour avant cinq ans. »

Région > Bruay-la-Buissière et ses environs > Camblain chatelain

À Camblain, un nouveau parc et peut-être des éoliennes

PUBLIÉ LE 26/01/2015

La Voix du Nord



Le **journal** du jour
à partir de **0,79 €**

La salle Belval était pleine ce samedi soir pour les premiers vœux du nouveau maire. Des vœux que Léo Pédrini a voulu optimistes, malgré la morosité ambiante.



| - A + |

Le maire a débuté son propos en évoquant un des principaux projets de la municipalité : « Pour le parc Saint-Quirin, il est important de réfléchir autrement à la gestion des espaces verts. Pour cela, j'ai demandé à Didier Willery, Camblois de renommée mondiale, de nous accompagner dans notre démarche. » Par ailleurs, il a annoncé qu'une zone de plus de deux hectares était constructible et qu'il fallait réfléchir à un projet éolien porté par la société Ostwind.

Les riverains de la rue Anatole-France ont manifesté leur mécontentement face à la vitesse et au trafic (7 000 véhicules par jour). « Elle ne sera plus prioritaire et un sens unique sera mis en place rue du 8-Mai » assure le maire avant de rappeler qu'en revanche, « l'entretien de cette route est de la compétence du Département. La commune, elle, aura à sa charge les frais d'assainissement. »

CAMBLAIN-CHÂTELAIN

Éoliennes : « un accueil favorable, mais des gens vigilants »

Des permanences se sont tenues en mairie vendredi avec l'entreprise Ostwind afin de répondre à toutes les questions des habitants au sujet du futur parc éolien

Il y en a eu une vingtaine à pousser la porte de la mairie vendredi. Ostwind organisait des permanences avec des techniciens pour clarifier certains points quant à l'installation prochaine de trois à cinq éoliennes dans la commune. Même format et mêmes horaires que le premier rendez-vous en novembre dernier entre l'entreprise alsacienne et la population de Camblain.

La zone. - Que les habitants qui n'ont pas participé à cette nouvelle rencontre se rassurent : la zone du parc éolien n'a pas évolué, toujours située entre la route de la Ferté et Ourton.

Le nombre. - Le parc comprendra entre trois et cinq éoliennes. « C'est la volonté des élus d'avoir un projet mesuré à l'échelle du territoire. Ça ressemble à un projet réalisable », explique Thomas Cailliez, responsable développement projets à Ostwind. Surtout, la municipalité n'a pas voulu se lancer dans un projet plus vaste avec une trentaine de machines, par exemple, qu'il aurait été compliqué d'enterrer dans ce village de 1 700 âmes.

La population. - « On a reçu un accueil favorable pour l'instant, mais avec des gens vigilants. » Vigilants de la distance qui séparera les éo-



Thomas Cailliez, responsable développement projets pour l'entreprise Ostwind.

liennes des habitations notamment. Entre 700 et 800 mètres pour les plus proches, au-delà de 1 000 mètres pour les plus lointaines.

Le chantier. - « Aujourd'hui, on a entamé les études environnementales en vue de préparer le dossier d'autorisation d'exploiter. Lequel pourrait

être déposé en 2016 si les premières démarches n'accusent aucun retard. Pour voir tourner les pales des éoliennes, il faudra attendre 2018 ou 2019.

L'énergie. - Elle sera évacuée sur le réseau haute tension, puis distribuée à une grande échelle. « Elle ne

sera pas destinée à telle ou telle habitation. » Le village de Camblain pourra toutefois profiter des retombées économiques autour de cet outil de développement durable. Ostwind veut faire de l'arrivée de cette énergie verte « un pilier social avec la création d'emplois directs ou indi-

rects. » Pour certaines phases du chantier, des appels d'offres seront lancés pour les entreprises des alentours de Camblain.

La vue, le son. - Ce sont les questions qui sont les plus souvent revenues lors de ces permanences organisées en mairie. Ostwind est habituée à ces grands classiques autour de l'éolien. « Oui, on va les voir », confirme Thomas Cailliez. Une

« Un pilier social avec la création d'emplois directs ou indirects. »

étude paysagère à base de photographies va être réalisée pour que les habitants puissent se rendre compte de la vue qu'ils auront depuis leur maison. Idem avec une étude acoustique.

Le coût. - « On le saura seulement à la fin des études. » Ce que l'on sait juste, c'est que la municipalité n'aura pas à déboursier un centime dans ce projet. Une fois que les éoliennes sont installées, Ostwind rembourse ses dépenses en revendant l'électricité.

La prochaine étape concernera l'installation du mât de mesure.

REMI FOULON

Les étapes du projet éolien

Actuellement, le projet est à sa phase de développement. Une étape longue de 18 à 24 mois qui intègre une étude d'impact environnementale et paysagère (lire ci-dessus), une demande de permis de construire, une demande d'autorisation d'exploiter, ainsi que la mesure des vents.

Derrière peut démarrer la phase de construction qui s'étalera de 10 à 12 mois. Un chantier évidemment haute qualité environnementale (HQE) prendra forme.

Dans la foulée, Ostwind prend les choses en main avec un contrat de 25 ans qui lui laisse la gestion technique et administrative des installations de Camblain-Châtelain.

La démarche pourrait s'arrêter là, mais le projet prévoit également la mise en place de mesures compensatoires et de mesures d'accompagnement. Autrement dit, si un collectif asso-



Trois à cinq éoliennes seront installées entre la route de la Ferté et Ourton.

ciatif écolo venait à demander des comptes sur l'emplacement, les conséquences sonores et/ou visuelles, il pourrait exiger des actions dites de compensation. Un ingénieur écologue prendra

toutefois les devants pour anticiper, analyser, mesurer et constater l'impact de ce projet sur l'environnement, le paysage et la biodiversité du territoire.

D'UN JOUR À L'AUTRE

CALDONNE-RICOUART

Repas

Les amis de Saint-Pierre-Saint-Paul organisent un repas le dimanche 1^{er} mars à la salle Cadron de Caldonne à partir de 12h. Renseignements au : 06 03 92 34 56.

Voyage

Il est proposé par l'association St-Pierre-St-Paul au Puy-du-Fou du 5 au 7 juin en pension complète. Tarif 350 euros. Renseignements auprès d'Ivete Evrand au : 06 03 92 34 56 ou au : 03 62 89 24 89.

LAPUGNOY

Concert de l'Orchestre Kubiek

Il aura lieu le samedi 7 mars à partir de 20h, à la salle polyvalente Joseph-Quidot. Entrée : 22 euros ; réservation au : 06 07 08 75 22.

MARLES-LES-MINES

Association solidarité marlésienne

L'association organise un concours de balote et de 421 le samedi 11 avril, au foyer communal. Ouverture des

portes à 14h et début du concours à 15h. Mise de 5 euros ; petite restauration sur place.

Inscriptions à l'école maternelle

Les inscriptions sont prises jusqu'au 28 mars. Les parents doivent se présenter en mairie munis du livret de famille, d'un justificatif de domicile récent, du carnet de vaccinations, d'un certificat médical et du jugement de divorce, s'il y a lieu.

Enquête Insee

Elle se déroulera jusqu'au 27 juin sur le thème du cadre de vie et la sécurité dans le domaine de la délinquance dont les familles sont victimes.

Tournoi de football

Il s'adresse aux débutants et poussins et se déroulera le samedi 28 février et dimanche 1^{er} mars.

Voyage

Il est organisé par le centre communautaire d'action sociale en partenariat avec l'agence nationale des chèques vacances, du 24 au 31 août à Mittelwihr. Renseignements par téléphone au : 03 91 80 07 15.



CAMBLAIN-CHÂTELAIN

Un mât de mesure de 80 mètres

D rôle de zèbre au beau lieu d'un champ tout proche de la route départementale D86E2 (la route menant à Ourton) à Camblain-Châtelain. Il y a tout juste un mois, un mât de mesure a été installé par la société Ostwind (société qui développe, conçoit, construit et exploite des

parcs éoliens), lequel mât ne passe pas inaperçu puisqu'il culmine à 80 mètres de hauteur. Ce dispositif est mis en place dès le lancement de l'étude d'impact d'une installation éolienne, projet qui pourrait voir le jour à Camblain-Châtelain. Ce mât de mesure permet de collecter diffé-

rentes données telles que la vitesse du vent, sa direction, données qui permettront de savoir où il sera opportun d'implanter précisément d'éventuelles futures éoliennes. Le mât restera une année. C.V. ■



Contournement de Divion et Ourton : le Département étudie trois tracés

Par renovatain et davy delmotte (clp) bruay@lavoixdunord.fr bruaysis. En 2010, le Département avait lancé une étude de faisabilité sur la jonction Saint-Pol-sur-Ternoise - Béthune. L'option longtemps évoquée par les élus ? Le prolongement de la rocade minière vers le Ternois. Un dossier qui semble aujourd'hui au point mort. En attendant, le trafic sur la D941, qui traverse Divion et Ourton, reste très important. Il engendre des difficultés de circulation. Un problème que le conseil départemental entend régler, via la création d'un contournement routier des deux communes, soit un tronçon d'un peu moins de quatre kilomètres. L'objectif ? Soulager la traversée de Divion et sécuriser celle d'Ourton.

« Principe acté »

« On démarre juste mais le principe est acté », explique Matthieu Bielfeld, responsable du service grands projets routiers du Département. Trois tracés sont actuellement à l'étude, en concertation avec les élus des communes concernées, et la chambre d'agriculture, lesdits tracés passant par des terres agricoles que la collectivité territoriale devra acquérir, le moment venu. « Si tout le monde est d'accord, ça va vite mais c'est rarement le cas », estime le technicien. D'autant qu'il faudra également prendre en compte le projet d'éoliennes porté par Ostwind à Camblain-Châtelain. Plusieurs réunions sont prévues entre les parties concernées dans les mois qui viennent.

trop tôt pour arrêter un calendrier

Dans ces conditions, difficile pour l'instant d'anticiper sur un éventuel calendrier, encore moins sur une date de début des travaux. « Il est possible qu'on valide un tracé dans le courant du premier semestre », estime Matthieu Bielfeld. Ensuite, place à l'enquête publique. Si elle ne dure qu'un mois, le commissaire enquêteur a jusqu'à un an pour rendre ses conclusions. Si le feu vert est donné, il s'agira ensuite d'inscrire le contournement au budget, qui inclura le rachat des parcelles agricoles traversées par le futur contournement. Bref, il faudra probablement attendre la fin de l'année pour en savoir plus. ■





CAMBLAIN-CHÂTELAIN

Projet éolien à La Ferté : le mât de mesure est à terre

Depuis cet été, un mât de mesure trône en bonne place au beau milieu d'un champ qui bordure la route départementale D86E2, celle qui mène à Ourton via le hameau de La Ferté, à Camblain-Châtelain. Un mât installé par la société Ostwind (société qui développe, conçoit, construit et exploite des parcs éoliens), dans le but de réaliser une étude d'impact d'une installation éolienne. Il permet de collecter différentes données telles que la vitesse du vent, sa direction, données qui permettront de savoir où il sera opportun d'implanter précisément d'éventuelles futures éoliennes.

Tout n'est pas à refaire !

Le mât, qui par ailleurs, sonde aussi la présence de chauves-souris dans le secteur, était censé rester un an... Mais un communiqué de la société Ostwind a fait montre de difficultés : « Le mât de mesure installé sur le territoire de Camblain-Châtelain-La Ferté, dans le cadre du développement de son projet éolien, va être remplacé. Suite à une manœuvre involontaire, des haubans maintenant le mât de mesure des vents ont été arrachés, mardi 26 avril dans la soirée, causant la chute de la partie supérieure de celui-ci. Aucun blessé et aucun dommage ne sont à déplorer.

Cependant, pour éviter tout accident, la mairie et l'entreprise Ostwind ont balisé au plus vite la zone pour empêcher l'accès au site. » L'incident en question, c'est un agriculteur qui l'a commis bien involontairement. Le 28 avril, le mât entier a été déposé au sol. Il doit être remplacé dans un délai d'un mois. « Les mesures vont reprendre là où elles se sont arrêtées, complète Lelio Pedrini, maire de Camblain. Le 16 juillet, ça fera un an tout pile que le mât était installé. Ces mesures clôtureront le dossier enquête publique. » Christophe Vincent ■



N° 8577
jeudi 30 juin au mercredi 6 juillet 2016
Page 80
205 mots



CAMBLAIN-CHATELAIN/LA FERTEN

Un projet éolien en bonne voie

Mardi dernier, la commune de Camblain-Châtelain signait avec la société Ostwind une charte d'engagement moral en mairie.



La charte a été signée par Lelio Pedrini, maire de Camblain-Châtelain et Didier Schlienger, directeur adjoint d'Ostwind International.

Le développeur accompagne la commune de Camblain-Châtelain pour l'implantation d'un parc éolien

depuis 2013, cette charte est l'occasion de redéfinir les conditions du partenariat et rappeler la volonté de transparence, de communication et de concertation avec tous les acteurs locaux.

Dans ce cadre, une commission de suivi éolien a été créée en 2014 avec 9 membres du conseil municipal et deux permanences à destination du grand public ont été organisées (6 novembre 2014 et 20 février 2015).

L'ensemble des études d'impacts acoustiques, paysagers, environnementaux et de vent se termineront très prochainement. La prise en compte de ces différents enjeux permettra de définir la meilleure implantation des machines pour la fin de l'année. Le dépôt de la demande d'autorisation auprès des autorités compétentes succédera à cette étape. ■



L'éolien a le vent en poupe

Hesdigneul-Les-Béthune n'est pas la seule commune où le vent de projet d'éolienne souffle. À Auchy et Vermelles, aussi, malgré l'avis défavorable rendu par le commissaire-enquêteur. Le projet d'installation de trois éoliennes de plus de 140 mètres de hauteur a peu de chance d'aboutir, même si la société Innovent n'a pas dit son dernier mot. Pour les communes de Rebreuve, La Comté et Beugin, les habitants peuvent remercier le radar militaire de Doullens, grâce à la nouvelle réglementation d'éoliennes à proximité de ce type de radar. Les installations créent des interférences, d'où l'interdiction de les déposer dans un rayon de 30 km autour d'un radar militaire. Le projet a également très peu de chance d'aboutir. À Camblain-Châtelain, cinq éoliennes sont également prévues. Elles seront situées à plus de 800 mètres des habitations. L'entreprise Ostwind s'appête pour l'instant à mesurer la force du vent. Si toutes les études sont favorables, les éoliennes pourraient arriver en 2018/2019. Le vent a donc le temps de souffler. Clément Riera ■



CAMBLAIN-CHÂTELAIN

Éolienne à La Ferté : on fait le point sur le projet

Sur le bureau de Lelio Pedrini, maire de la commune, le modèle miniature d'une éolienne, comme celles que la société Ostwind espère implanter sur le territoire de Camblain-Châtelain. Espère, car rien n'est encore fait. Si les mesures (du vent notamment) sont bien achevées, si une charte a bien été signée entre la commune et la société porteuse du projet, aucune des parties n'est engagée, juridiquement parlant : « Le 14 juin, on a signé une charte morale, précise Lelio Pedrini. C'est une façon de matérialiser une étape. Mais ça n'engage à rien. Une action, ou l'enquête publique par exemple, peuvent contrarier ce projet. »

Ce qu'on sait du projet

Le maire de Camblain sait pertinemment que l'implantation d'éoliennes est quelque chose de clivant en soi. Et il espère l'adhésion de ses admi-

nistrés. « C'est un projet initié par l'ancienne municipalité, c'est un projet que nous accompagnons, et qui me tient à cœur. Mais seulement s'il est accepté par les Camblinois. » Des Camblinois qui pourront s'exprimer durant les 30 jours dédiés à l'enquête publique. « Le permis de construire doit être déposé en octobre ou novembre de cette année. L'enquête publique devrait donc intervenir au cours de l'année 2017, explique le premier magistrat. Sans doute à l'automne. Chacun pourra exprimer ses remarques. Le commissaire enquêteur fera son rapport, puis viendra la décision préfectorale. Au final, la décision ne m'appartient pas. » Pour l'heure, on sait que la société Ostwind compte installer non plus cinq, mais quatre éoliennes. Que chacune sera implantée, non pas à 500 mètres, mais à un kilomètre de la première habitation, une demande de la commune couchée sur le papier (c'est écrit sur la fameuse charte). On

sait aussi que chaque éolienne mesurera 94 mètres de hauteur (du sol au moyeu). Avec les pales, les mastodontes mesureront de 140 à 150 mètres de haut. Aussi (et surtout aurait-on envie de dire), l'arrivée d'éoliennes à Camblain-Châtelain représenterait une rentrée d'argent non négligeable pour la commune. Surtout en ces temps de réductions des dotations de l'État. Camblain bénéficierait de l'Ifer (Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux) et de la taxe foncière. Attention, pas d'emballement, ça ne représente pas des millions d'euros par an. C'est même difficile à quantifier : « Ce serait une bouffée d'air, conclut Lelio Pedrini. Cela nous permettrait de continuer à investir pour notre commune, et de préserver l'imposition locale. » Christophe Vincent ■

Projet éolien

Mardi 14 juin 2016, la commune de Camblain-Châtelain a signé avec la société OSTWIND une charte d'engagement moral en Mairie.



Le développeur accompagne la commune pour l'implantation d'un parc éolien depuis 2013, cette charte est l'occasion de redéfinir les conditions du partenariat et rappeler la volonté de transparence, de communication et de concertation avec tous les acteurs locaux. Dans ce cadre, une commission de suivi éolien a été créée en 2014 avec 9 membres du conseil municipal et deux permanences à destination du grand public ont été organisées (6 novembre 2014 et 20 février 2015). Dans cette charte, les éoliennes seront implantées à plus d'un kilomètre de la première habitation, les chemins ruraux, empruntés pour ce projet, seront refaits à neuf et entretenus. L'ensemble des études d'impacts acoustiques, paysagers, environnementaux et de vents se termineront très prochainement. La prise en compte de ces différents enjeux permettra de définir la meilleure implantation des machines pour la fin de l'année. Le dépôt de la demande d'autorisation auprès des autorités compétentes succédera à cette étape.

L'Agglo, une « opportunité » pour Lelio Pedrini

Samedi, à la salle Féréol-Belval, le maire Lelio Pedrini et son adjoint Christophe Vincent ont adressé leurs vœux à la population. Dans son discours, l'édile « de nature toujours optimiste » se voulait confiant.

Par La Voix Du Nord | Publié le 25/01/2017



Pour Lelio Pedrini, le planning des travaux de cette année est bien chargé.

LECTUREZEN

« La dette de la commune diminue et notre capacité d'autofinancement augmente », attaque le maire. Très vite, il est question de la nouvelle intercommunalité. « Pour ma part, je trouve qu'il existe une logique dans ce nouveau périmètre (...). Alors allons de l'avant, saisissons cette opportunité. » Pensant déjà à l'avenir des communes rurales la composant et de leurs faibles revenus issus des recettes fiscales, il dégage des pistes de réflexion pour un rééquilibrage : « Pourquoi ne pas imaginer pour les communes de moins de 2 000 habitants, des critères spécifiques avec des fonds de concours liés à l'entretien des voiries communales ? Pourquoi ne pas demander que le réseau d'eau pluviale devienne d'intérêt communautaire comme pour celui de l'assainissement ? » Charge à lui de porter ses interrogations aux oreilles des président et vice-présidents de l'agglo.

La poursuite des travaux

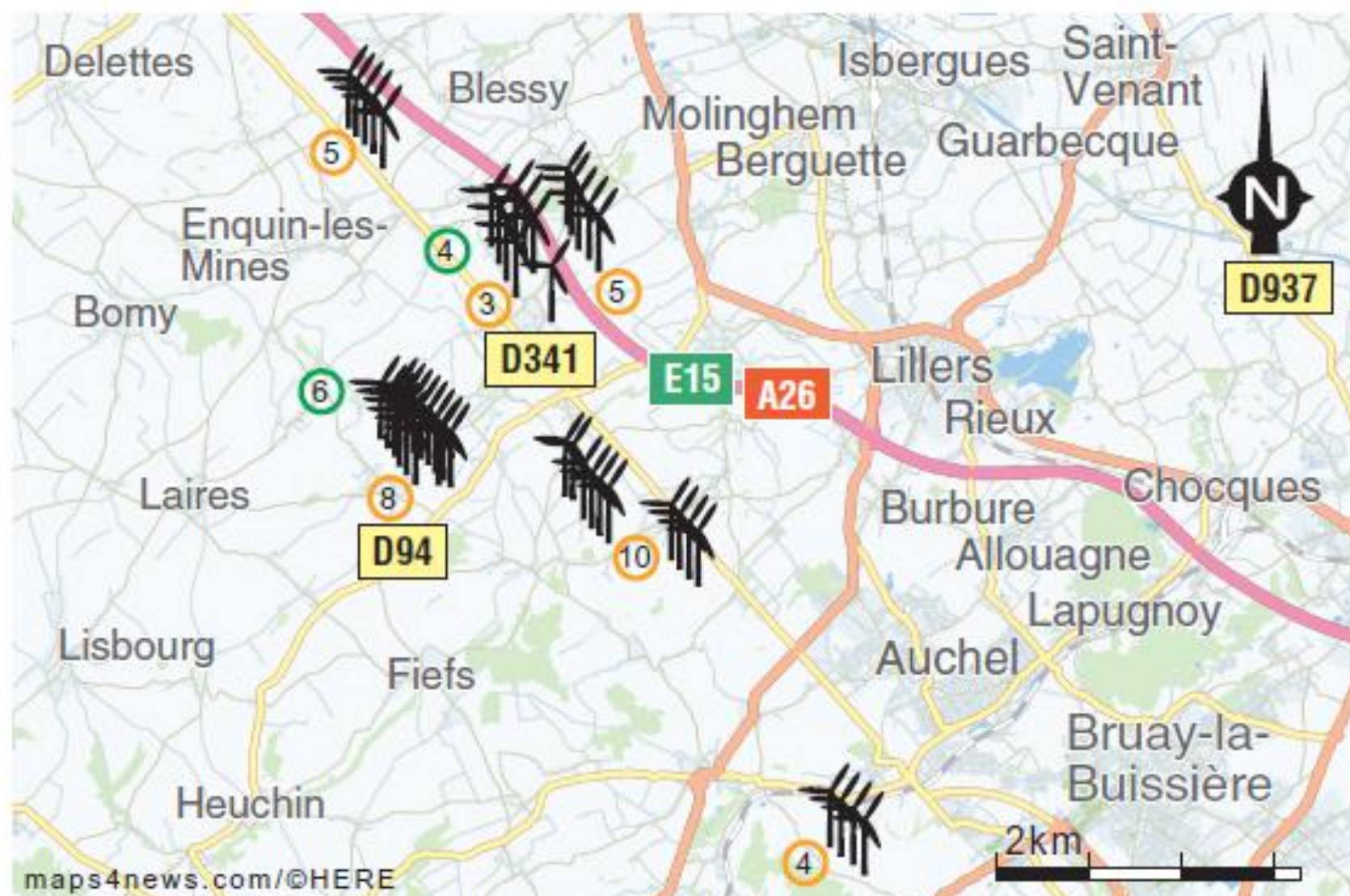
Le chantier de rénovation de la rue Anatole-France – voirie, enfouissement des réseaux, sécurisation – se poursuivra. La seconde phase de rénovation de la RD 70 s'élève à 225 000 € dont 50 000 € de fonds de concours de l'agglomération pour la rénovation des trottoirs, 20 000 € du SMT pour celle des quais de bus et accessibilité aux PMR. Le Département accorderait également des subventions.

« Les objectifs seront identiques à la première phase, mais à ceux-ci s'ajoutera le défi de concevoir des zones de stationnement en plusieurs endroits qui en sont totalement dépourvus. » D'autres travaux de voirie seront réalisés par les agents communaux. Le parc Saint-Quirin qui sera clôturé, bénéficiera bientôt d'un cheminement piéton des étangs de pêche jusqu'à la fontaine « qui fait partie du patrimoine commun. Nos agents fourmillent d'idées pour la rendre identifiable et remarquable. »

Le chauffage de la salle polyvalente sera revu, quant à la salle Émile-Saillot, elle bénéficiera enfin d'une cuisine. Le projet éolien poursuit son cours, « un dépôt de permis de construire est envisagé au cours de l'automne ». Enfin, un mot de politique pour cette année décisive : « En mars, j'organiserai une cérémonie citoyenne pour ceux qui sont arrivés en âge de 18 ans et qui seront amenés à voter pour la première fois. » Histoire de marquer les esprits.

Six projets éoliens en passe d'être déposés en préfecture

Au moins quatre investisseurs travaillent d'arrache-pied à l'implantation d'aérogénérateurs de part et d'autre de la chaussée Brunehaut (D341). Le long de cet axe, sur une distance de 15 km, les automobilistes verront peut-être passer le nombre d'éoliennes de 10 à 45 d'ici quatre à cinq ans.



Cercle vert : le nombre d'éoliennes existantes (parc éolien de la Motte à Lingham et Rely réalisé en 2010 par la société Enertrag) ou en cours de construction (parc de Fiechin-Féchin par EDF Énergies nouvelles). Cercle orange : les projets en passe d'être déposés en préfecture par les sociétés Nouvergies, Vents et Ostwind. Dix communes du Bruaysis sont directement concernées.

PAR REYNALD CLOUET
bruy@lavoixdunord.fr

BRUAYSIS.

Hormis quatre aérogénérateurs installés en 2010 sur les communes de Lingham et Rely, l'horizon était relativement dégagé en matière d'éoliennes dans le Bruaysis, entre la sortie de la rocade minière et Théroanne. Le clignotement des lumières rouges, de plus en plus nombreuses à la nuit tombée, indique cependant que les champs éoliens se développent rapidement dans les environs.

Les porteurs de projets éoliens s'intéressent depuis 2009 au secteur compris entre Théroanne et Camblain-Châtelain. Six projets se précisent, deux seront déposés en préfecture cet été, un troisième au second semestre 2017.

Pour commencer, la société Nouvergies vient d'organiser à l'attention des habitants de Blessy, Estrée-Blanche, Ligny-les-Aires et Westrehem quatre demi-journées d'information pour présenter ses deux projets de parc éolien les plus avancés : Brunehaut à Estrée-Blanche (3) et Blessy (2) ; du Moulinet à Ligny-les-Aires (6) et Westrehem (2). Elle dépose

ses deux permis de construire en juillet. Le chantier pourrait débuter en 2020. Le calendrier est à

“ La société Nouvergies vient d'organiser à l'attention des habitants concernés 4 demi-journées d'information.

peu près le même pour la société Ostwind qui a choisi de planter ses mâts à Camblain-Châtelain (4), entre La Ferté et Ourton (D8682).

Nouvergies travaille sur deux autres projets. Le premier concerne Amettes (8) et Auchy-au-Bois (2). Un mat de mesure a d'ailleurs fait son apparition entre Amettes et Ferlay. La société travaille encore son projet car des contraintes techniques sont apparues dans le secteur nord (remembrement en cours, présence des deux gazoducs et réseau hertzien). Le deuxième concerne Lingham (5), comme nous l'a précisé le maire Xavier Courroube. Un mat de mesure a été aussi installé.

Enfin, Vents, une troisième société, a approché la commune de Norrent-Fortes en 2016. « Nous

sommes en attente d'information. Le conseil municipal ne s'est pas encore positionné », glisse Bertrand Cocq, maire. Le projet de cette société concerne aussi la commune de Rely. Le maire Jean-Marie Macke parle de trois éoliennes supplémentaires.

Ces machines ne seront pas installées à court terme, contrairement aux six aérogénérateurs du parc éolien de la Carnoye, en cours de construction sur les communes d'Enquin-les-Mines, Fiechin-Palfart et Fiechin. Ici, c'est la société EDF Énergies nouvelles qui a investi pour une mise en service de ses 6 éoliennes à la fin de l'année 2017. ■



BRUAY SIS

CAMBLAIN-CHÂTELAIN.- PROJET ÉOLIEN

Quatre éoliennes devraient tourner à l'horizon 2019

Dans le cadre de la communication autour d'un projet éolien, une permanence d'information était organisée récemment en mairie de Camblain-Châtelain. D'après le développeur Ostwind, les éoliennes pourraient tourner dans la commune courant 2019.

Le développement de parcs éoliens peut susciter auprès de différents publics (associations, riverains...) des interrogations légitimes auxquelles il est essentiel de pouvoir répondre, en toute transparence.

Ainsi, une vingtaine de personnes étaient présentes à la permanence, soucieuses de vérifier les lieux d'implantation des éoliennes bien sûr, tandis que d'autres : élus, exploitants ou encore propriétaires sont venus témoigner de leur soutien au projet, mettant en avant les retombées économiques nécessaires. L'entreprise Ostwind, basée à Fruges depuis plus de dix ans, est aujourd'hui reconnue de la population pour son savoir-faire et ses compétences dans le domaine de l'éolien.

Ce projet, comprenant 4 éoliennes, devrait être réalisé courant 2019. Il se situerait au sud de la commune de Camblain-Châtelain, le long de la départementale 86. Un équipement supplémentaire qui viendrait s'ajouter à la longue liste des installations de la société déjà effectuées dans la région comme à Fruges (70 machines) et dans l'Atrébatie (18 machines). ■